

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 13 octobre 2025- 20h30

Date de la convocation : le 06 octobre 2025

Date d'affichage : le 06 octobre 2025

Étaient présents :

M. Xavier MADELAINE, Maire,
M. Régis FOLTETE, Mme Sylvie FAYOL, M. Philippe BOSSEBŒUF
Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Pauline MADELAINE, Mme Catherine BUSNEL, Mme Bernadette FABRE, Mme Anne-Sophie MONTÉLIMARD.

Absents excusés : M. Christophe FRAHIER, Mme Célia VERHAEGHE, M. Mathieu VERHAEGHE,

Absents : M. Guillaume FONTAINE et M. Romain SLIMANI

Pouvoirs : M. Christophe FRAHIER a donné pouvoir à M. Xavier MADELAINE

Mme Pauline MADELAINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L 2121-15 du CGCT).

Informations de Monsieur le Maire

- Monsieur le maire propose aux membres du conseil de retirer un point à l'ordre du jour et d'en ajouter trois :

Retrait :

-URBANISME-Linéaire de voirie

Ajouts :

-Concert Seine-Maritime : fixation du tarif des entrées
-Lotissement communal : conclusions de la commission d'attribution des lots
-Mises en non-valeur

A l'unanimité les membres du conseil présents et représentés approuvent la modification de l'ordre du jour.

- **Modification n° 1 du PLU : ouverture enquête publique** : Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les modalités d'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du n° 1 du Plan Local d'Urbanisme dont les objectifs sont les suivants :
1. Mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 2. Suppression/ajustement d'emplacements réservés
 3. Modification du règlement graphique et des OAP
 4. Modification du règlement écrit

Le calendrier comportant six étapes est à sa 4^{ème} étape, celle de l'enquête publique qui se déroulera du 03/11/2025 à 13h30 au 03/12/2025 à 12h. le commissaire enquêteur y tiendra quatre permanences. Les élus sont invités à y participer.

- Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) - Convention : Monsieur le Maire présente au conseil municipal les échanges avec l'EPFN Normandie concernant deux dossiers relatifs au foncier.
 1. Rappel des missions de l'EPFN
 2. BénéficiairesL'EPFN propose à la collectivité de mener une étude « Flash » gratuite pour la collectivité afin d'avoir un accompagnement dans les orientations d'aménagement. Un échange avec le service patrimoine de la Région Normandie est également entrepris.
- Collecte des déchets 2026 : Une feuille de route des déchets a été établie par la Communauté de communes NCPA (délibération du 3 mars 2025 par le conseil communautaire). Une enquête auprès des familles est en cours pour mettre en place la conteneurisation et la fréquence des ramassages modifiées à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Etat sanitaire des arbres du domaine public :
 - Inventaire réalisé sur les deux sites où il y a eu l'implantation d'arbres à l'occasion d'« Une naissance, un arbre », 9 d'entre eux n'ont pas repris. Un travail est à mener pour le budget prévisionnel 2026
 - Hêtres plantés sur le site du Plain (espace classé au titre de site remarquable du département) ; Une quinzaine d'arbres est à replanter sur ce site.
 - Trois diagnostics de paysagistes ont été effectués.
- Travaux en cours :
 - Clocher de l'église : fin des travaux fin novembre
 - Réfection des trottoirs rue de l'arbre au Canu : en cours
 - Isolation du grenier de la mairie : 1^{ère} tranche réalisée
 - Démarrage des travaux au local associatif
 - Piste cyclable : suite à l'audience du 8 juillet 2025 organisée par la juge de l'expropriation en attente les conclusions fixant les modalités d'indemnisation seront connues courant novembre.
- Projet partenarial d'aménagement (PPA) de l'estuaire de la basse vallée de l'Orne et de son littoral : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les objectifs du PPA. Il s'agit de bâtir un projet d'aménagement et de recomposition spatiale évolutif, cohérent et partagé à l'échelle de l'estuaire avec l'Etat et les collectivités.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

2025/065- INOLYA – Proposition d'achat de terrain

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du bailleur social Inolya reçu le 1^{er} août 2025, dans lequel il est proposé à la collectivité d'acquérir un terrain cadastré AK n°90 sise 19 rue de la Basse Écarde d'une superficie de 1161 m² classé en zone N du Plan Local d'Urbanisme.

Ce terrain a été soumis à l'évaluation du service des Domaines par le bailleur, lequel a fixé la valeur vénale à 0,80 € le mètre carré.

Le bailleur social Inolya propose à la collectivité d'acquérir ce terrain pour un montant de 900 euros.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour les membres du conseil décident :

- D'accepter la proposition d'achat du terrain cadastré AK n°90 pour un montant de 900 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à cette acquisition.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9 + 1	9	0	1

Abstention : Mme FABRE Bernadette

2025/066-ENQUETE PUBLIQUE–Parc Eolien Centre Manche 1

Rapporteur : Monsieur Régis FOLTETE, 1^{er} maire-adjoint en charge des travaux de voirie et des équipements, du patrimoine bâti et de l'accessibilité

Monsieur Régis FOLTETE présente aux membres du conseil municipal le déroulé de l'enquête publique concernant le raccordement du réseau électrique du parc éolien en mer Centre Manche 1 suivant la demande de la société RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité et maître d'ouvrage de ce raccordement.

L'enquête a porté notamment sur les aspects suivants :

- la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Valognes et Saint-Marcouf,
- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des limites administratives des ports,
- la demande d'autorisation environnementale incluant une autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Celle-ci s'est déroulée du 02/09/2025 au 14/10/2025 et la collectivité a procédé à l'affichage réglementaire de cette dernière.

L'enquête, clôturée le 14/10/2025, il est demandé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable concernant la demande d'autorisation environnementale précitée.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9 + 1	10	0	0

2025/067–BIBLIOTHEQUE-Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Rapporteur : Madame Sylvie FAYOL, 2^{ème} maire-adjoint en charge du Cadre de Vie et Environnement, Urbanisme & déléguée à la bibliothèque municipale

Madame Sylvie FAYOL présente aux membres du conseil municipal la proposition de règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Le règlement rappelle notamment :

- les modalités d'accès aux collections,
- le comportement à tenir par les usagers avec un rappel des règles de bonne conduite,
- les modalités d'inscription, d'emprunt, et de rendu des ouvrages,
- les possibilités de propositions d'achat et de réservations.

Madame Sylvie FAYOL propose aux membres du conseil municipal d'approuver le règlement intérieur tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, les membres du conseil :

- approuvent le règlement intérieur de la bibliothèque qui sera annexé à la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/068–BIBLIOTHEQUE-Approbation de la politique documentaire de la bibliothèque municipale

Rapporteur : Madame Sylvie FAYOL, 2^{ème} maire-adjoint en charge du Cadre de Vie et Environnement, Urbanisme & déléguée à la bibliothèque municipale

Madame Sylvie FAYOL présente aux membres du conseil municipal le projet de politique documentaire de la bibliothèque d'Amfreville.

Celui-ci a pour objectif de fixer la politique documentaire de la bibliothèque et servira de référence pour le développement à venir de ses collections, il sera amené à évoluer.

Le document présenté rappelle :

- les objectifs de la lecture publique : les missions de la bibliothèque, le volume, le renouvellement et l'analyse des collections,
- les principes généraux de la politique documentaire : acquisition, conservation, accès, médiation et partenariats.

Madame Sylvie FAYOL propose aux membres du conseil d'approuver le document relatif à la politique documentaire de la bibliothèque municipale qui sera amené à évoluer en fonction de l'organisation et des objectifs de ce service.

Monsieur le Maire précise que ce document est étudié par les membres de la bibliothèque municipale.

La bibliothèque départementale de prêts a transmis les statistiques qui seront transmis aux élus par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, les membres du conseil :

- approuvent le document de politique documentaire de la bibliothèque qui sera annexé à la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/069-FINANCES-Devis nettoyage de l'église

Rapporteur : Madame Anne-Sophie MONTÉLIMARD, conseillère municipale

L'église a fait l'objet de nombreux travaux en termes de rénovation extérieure, la nécessité de procéder au nettoyage de l'intérieur est aujourd'hui proposée aux membres du conseil municipal.

Madame Anne-Sophie MONTÉLIMARD présente au conseil municipal les devis réalisés pour procéder au nettoyage approfondi de l'église.

Les deux devis reçus sont respectivement de 2 352€ et 2 298 € TTC.

Monsieur Philippe BOSSEBŒUF estime qu'un propriétaire n'a pas à effectuer les travaux d'entretien à la place du locataire d'où une participation financière de la part de l'association Saint Martin d'Amfreville. De plus, il serait intéressant de connaître le nombre de jours où l'église est utilisé.

Monsieur le Maire est favorable à une ouverture régulière de l'église ; une réflexion est à mener.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, les membres du conseil municipal :

- Approuvent le devis de la société Normanet pour un montant de 2 352 €TTC
- Précisent que ces crédits seront inscrits au compte 6283 de l'exercice 2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	9	1	0

Contre : Mme Bernadette FABRE

Madame Pauline MADELAINE demande à ce que la société s'engage à effectuer les travaux après restitution des travaux du clocher et avant le concert de la Maîtrise de Seine-Maritime.

2025/070-FINANCES-Décision budgétaire modificative n°1

Rapporteur : M. Philippe BOSSEBŒUF, Adjoint en charge des finances et budgets

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget de la commune d'Amfreville,

Vu les instructions comptables M57,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 1^{er} octobre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits prévus au budget initial 2025,

Le conseil, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, décide d'établir les modifications suivantes :

Fonctionnement dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Ouvert	Réduit
065 Autres charges de gestion courante	65888 6541	Autres Créances admises en non-valeur	+270,00 €	-2 826,00 €
023 Virement à la section d'investissement	023	Virement section investissement	+2 556,00 €	
		TOTAL	+2 826 ,00 €	-2 826,00 €

Investissement dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Ouvert	Réduit
20 Immobilisations incorporelles	202	Frais liés documents d'urbanisme	+8 698,00 €	
	203	Frais d'études, et de recherches		-8 212,00€
21 Immobilisations corporelles	212	Agencement et aménagements terrains	+3 458,50 €	
	2131	Bâtiments publics	+ 21 574,71€	
	21311	Mairie		-29 457,21 €
	21316	Equipements cimetière	+5 000,00 €	
	2135	Inst.gnales agencement	+4 424,00 €	
	2151	Réseaux de voirie	+19 020,00 €	
	2152	Installations voirie		-4 684,00 €
	21538	Autres réseaux		-4 000,00 €
	2158	Autres installations, matériels et outillages	+1 864,00 €	
	2183	Matériel informatique		-2 700,00 €
	2188	Autres Immo corp.		-12 430,00 €
		TOTAL	+64 039,21 €	-61 483,21 €

Investissement recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Ouvert	Réduit
021 Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	+2 556,00 €	
		TOTAL	+2 556,00 €	

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/071-FINANCES-Mises en non-valeur

Rapporteur : M. Philippe BOSSEBCEUF, Adjoint en charge des finances et budgets

Monsieur Philippe BOSSEBCEUF expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'admettre plusieurs créances en non-valeur à la demande de la trésorerie. Ces non-valeurs portent sur les exercices 2023 et 2024 pour un montant total de 147,50 euros.

Ces créances ont fait l'objet d'une émission de titres :

- Année 2023 :

- titre n°933 - 80,00€

- Année 2024 :

- titre n°208 - 67,50€

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, le conseil municipal décide :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- Année 2023 : titres concernant la cantine et la garderie

- titre n°933 - 80,00€

- Année 2024 : titres concernant la cantine et la garderie

- titre n°208 - 67,50€

- que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 147,50 euros.

- que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	8	0	2

Abstentions : MM. MADELAINE Xavier & FRAHIER Christophe

2025/072-FINANCES-Exonération installation jeunes agriculteurs

Rapporteur : M. Philippe BOSSEBCEUF, Adjoint en charge des finances et budgets

Monsieur Philippe BOSSEBCEUF propose aux membres du conseil de se prononcer sur une possibilité de dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs.

Sur le fondement de l'article 1647-00bis du Code Général des Impôts, les collectivités peuvent accorder un dégrèvement de 50% pour une durée qui ne peut excéder 5 ans de la taxe sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient d'aides à l'installation mentionnées à l'article D.343-3 du Code rural et de la pêche maritime.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Vu l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, les membres du conseil municipal décident :

- d'accorder un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs
- fixent la durée de cette exonération partielle à 5 ans

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9 + 1	9	0	1

Abstention : Mme Bernadette FABRE

2025/073-FINANCES-Proposition de changement de logiciels informatiques

Rapporteur : Madame Pauline MADELAINE, Conseillère déléguée auprès du Maire en charge des Ressources Humaines ainsi que de l'informatique et du numérique

Madame Pauline MADELAINE présente aux membres du conseil municipal les études menées concernant le remplacement des logiciels informatiques de la collectivité.

Plusieurs devis ont été demandés afin de comparer avec le logiciel actuel, JVS (notamment la maintenance).

Le 15 septembre 2025, la société ODYSSEE INFORMATIQUE a été reçue en mairie pour présenter les logiciels et options possibles associées à l'ensemble des agents du service administratif.

Le 6 octobre 2025, la société ODYSSEE INFORMATIQUE est de nouveau venue en mairie pour renseigner les membres du bureau afin d'évoquer plusieurs sujets (récupération des données, temps de formation, budgets 2026...).

Le 9 octobre 2025, une visio est organisée entre la société « 3D Ouest » et les agents administratifs concernés. Par ailleurs, la collectivité a sollicité la société « 3D Ouest » concernant le logiciel enfance jeunesse (cantine et périscolaire).

Les propositions sont les suivantes :

Odyssée Informatique :

- Montant d'acquisition des logiciels : 4 251,60 € TTC (remise 40%)
- Formations (en demi-journée) : 2 362,50 € TTC
- Prestation données (récupération des données et mise en place des applications) : 1 200,00€ TTC
- Montant annuel de maintenance : 1 320,90€ TTC
- Option Contrat 3C : 1 080,00€ TTC

3D Ouest :

- Montant d'acquisition : 3 060,00 € TTC
 - montant d'acquisition des logiciels et de l'application tablette : 1 500,00 + 480,00 = 1 980,00 € TTC
 - formation : 600,00 € TTC
 - paramétrage : 240,00 € TTC
 - tablettes : 240,00 € TTC
- Montant annuel de maintenance : 1 530,00 € TTC

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 22 septembre 2025,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 1^{er} octobre 2025,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver le changement de logiciels informatiques suivants les modalités financières définies ci-dessus

- d'inscrire les crédits au budget primitif de l'année 2026.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/074-RESSOURCES HUMAINES-prestation de fin d'année

Rapporteur : Madame Pauline MADELAINE, Conseillère déléguée auprès du Maire en charge des Ressources Humaines ainsi que de l'informatique et du numérique

Madame Pauline MADELAINE rappelle aux membres du conseil municipal que la collectivité a mis en place pour les personnels l'attribution d'un chèque cadeau de fin d'année. Il est nécessaire d'acter par délibération cette volonté du conseil municipal d'offrir des cartes cadeaux au personnel municipal.

Sur proposition de Monsieur le maire, après avis de la commission du personnel, il est ainsi proposé de commander 12 cartes cadeaux d'une valeur de 135 euros, 5 cartes cadeaux d'une valeur de 180 euros. Madame Pauline MADELAINE précise que cela participe aux objectifs de développement de l'action sociale de la collectivité vis-à-vis de ses personnels.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 22 septembre 2025,

Vu l'avis favorable des membres du bureau municipal en date du 1^{er} octobre 2025,

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, les membres du conseil décident d'approuver l'achat de cartes cadeaux de fin d'année pour les agents municipaux réparti comme suit : 12 cartes cadeaux d'une valeur de 135 euros et 5 cartes cadeaux d'une valeur de 180 euros.

Ces crédits sont inscrits et disponibles au compte 6470 de l'exercice 2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/075-URBANISME-Chemins de randonnées : dénomination des voies

Rapporteur : Monsieur Régis FOLTETE, 1^{er} maire-adjoint en charge des travaux de voirie et des équipements, du patrimoine bâti et de l'accessibilité

Monsieur Régis FOLTETE présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des chemins et pistes cyclables classés d'intérêt communautaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.5211-1 et L.5214-16,
Vu la délibération n°2025-46 du conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en date du 27 mars 2025 déterminant de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « Création, gestion, balisage et promotion des chemins de randonnées (piétons, chevaux) et des pistes cyclables »,
Vu le tableau récapitulatif des chemins et pistes cyclables classés d'intérêt communautaire, ainsi que le plan annexé.

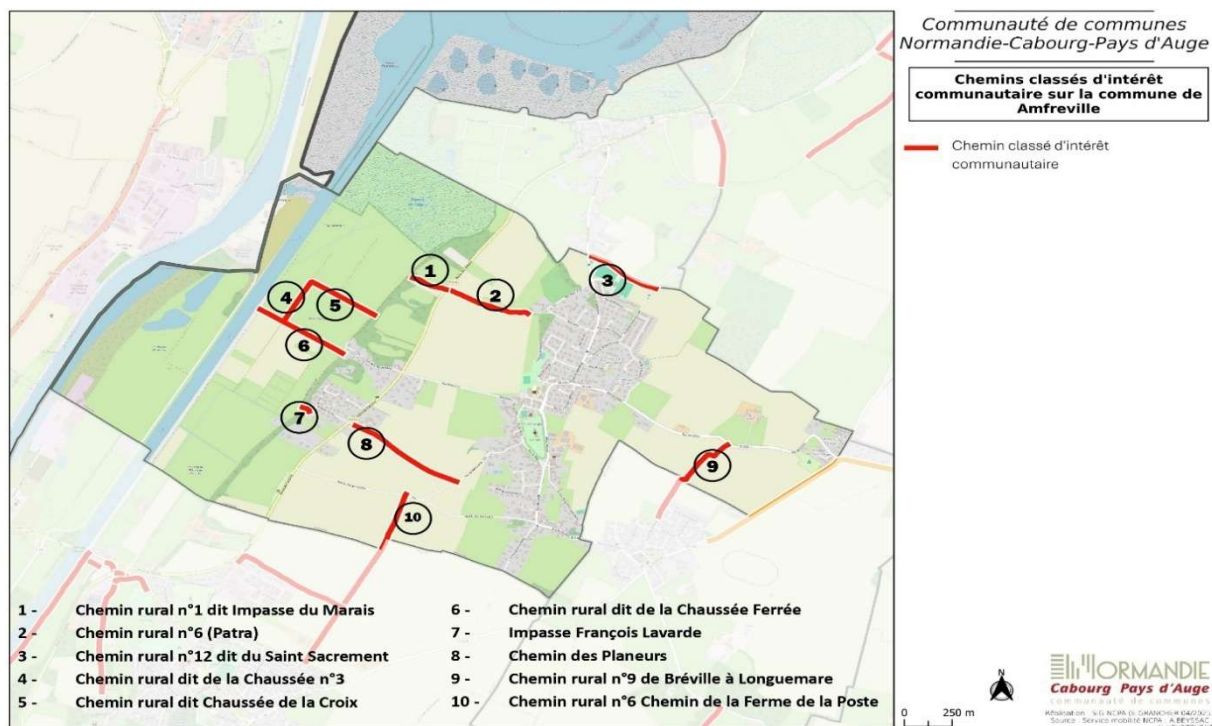


Tableau récapitulatif

Id	Id_ auto	Latitude / Longitude début	Latitude / Longitude fin	Longueur (m)	Nom Courant	N° plan/Nom / Adresse
46	3	49.2552 / -0.24115	49.254019 / -0.234674	469,90	Chemin table d'orientation	2/Chemin Patra / Chemin rural n°6
3	4	49.248268 / -0.250583	49.248414 / -0.251219	49,72	Escalier de la Haute Ecarde	7/ Escalier de la Haute Ecarde / Impasse François Lavarde
98	5	49.255304 / -0.250994	49.253647 / -0.246404	1 175,44		4/5/6/Chemin rural de la Croix ;
		49.253063 / -0.252875	49.255304 / -0.250994			Chemin rural Chaussée n°3 ;
		49.251507 / -0.248512	49.253684 / -0.254581			Chemin rural de la Chaussée ferrée
100	6	49.247695 / -0.247759	49.244719 / -0.239882	633,63	Chemin des Planeurs	8/Chemin des Planeurs
56	7	49.255906 / -0.243926	49.255219 / -0.241241	189,93		1/Impasse du marais / Chemin rural n°1
38	90	49.257287 / -0.231181	49.255661 / -0.226278	390,69		3/Chemin du Saint Sacrement / Chemin rural n°12 du Saint sacrement
93	148	49.247287/ -0.220426	49.245404 / -0.223809	601,87	Chemin de Bréville	9/Chemin de Longuemare
131	150	49.243831 / -0.243565	49.239235 / -0.246372	1 142,03	Chemin perpendiculaire à la ZAC	10/Chemin de la Ferme de la Poste / Chemin rural n°6 de la Ferme à la Poste

Après avoir délibéré, par 10 voix pour, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver la délibération 2025-46 de NCPA annexée à la délibération
- d'approuver le tableau récapitulatif des chemins ruraux classés d'intérêt communautaire ci-dessus.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/076-URBANISME- Liste arrêtée des acquéreurs des lots du lotissement communal « La Baie de l'Orne »

Rapporteur : Monsieur Xavier MADELAINÉ, Maire

Vu la délibération 2025/022 du conseil municipal en date du 10 mars 2025 constituant la commission d'attribution des parcelles et désignation de ses membres,

Vu la délibération 2025/035 du conseil municipal en date du 7 avril 2025 adoptant le règlement d'attribution des lots du lotissement communal « La Baie de l'Orne »,

Vu la délibération 2025/036 du conseil municipal en date du 7 avril 2025 fixant le prix des lots du règlement d'attribution des lots du lotissement communal « La Baie de l'Orne »,

Vu le procès-verbal de la Commission d'attribution des lots Lotissement communal « La Baie de l'Orne » réunie le 7 mai 2025, (annexe),

Considérant l'ouverture de la phase des dépôts de candidatures le mardi 15 avril 2025 pour une durée de 16 jours calendaires, soit jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 12H00.

Considérant la réception des dix-sept (17) dossiers de candidatures numérotés anonymement du numéro 2025-BO-0A à 2025-BO-0Q,

Considérant l'étude anonyme des dossiers et les propositions et acceptations d'acquisitions faites dans le respect de la procédure d'attribution,

Après avoir délibéré par 10 voix pour, les membres du conseil municipal décident :

- de valider l'attribution des 11 lots du lotissement communal « La Baie de l'Orne »

N° lot	Superficie (m²)	Prix (euros)	N° de dossier de candidature
1	602	105 350 €	2025-BO-0A
2	507	88 725 €	2025-BO-0D
3	503	88 025 €	2025-BO-0I
4	506	88 550 €	2025-BO-0M
5	503	88 025 €	2025-BO-0N
6	489	85 575 €	2025-BO-0C
7	504	88 200 €	2025-BO-0K
9	769	134 575 €	2025-BO-0H
11	573	100 275 €	2025-BO-0E
12	458	80 150 €	2025-BO-0J

13	408	71 400 €	2025-BO-0P
----	-----	----------	------------

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/077-FINANCES-Entrée concert la Maîtrise de Seine-Maritime

Rapporteur : Madame Pauline MADELAINE, conseillère municipale déléguée auprès du Maire en charge de la Communication et de l'Évènementiel

Madame Pauline MADELAINE, conseillère municipale déléguée en charge de la communication et événementiel expose aux membres du conseil que le concert "Chœur Presto" de la Maîtrise de Seine-Maritime aura lieu le dimanche 7 décembre 2025 en l'Église Saint-Martin d'Amfreville pour la 4^{ème} année consécutive.

Il est nécessaire de fixer le tarif d'entrée de ce concert.

Proposition est faite aux membres du conseil de fixer un tarif unique de 10 euros par personne et de rendre l'entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, les membres du conseil fixent le tarif suivant pour l'entrée au concert de la Maîtrise Seine-Maritime :

- tarif unique de 10 euros par personne
- entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/078-CCAS- Demandes d'aide sociale facultative n°1

Rapporteur : Madame Sylvie FAYOL, 2^{ème} maire-adjoint en charge du Cadre de Vie et Environnement, Urbanisme & Vice-Présidente du CCAS

Mme Sylvie Fayol présente au conseil municipal la demande d'aide sociale étudiée lors du dernier comité consultatif d'action sociale (CCAS) 17 septembre 2025.

La demande provient d'une famille qui rencontre des difficultés pour le paiement de deux dettes de cantine et garderie dont le montant total des factures s'élève à 199,90 euros.

Le comité consultatif s'est positionné favorablement pour fournir l'aide demandée dont le montant s'élève à 199,90 euros et qui sera pris en charge par la collectivité.

Cette famille a dû faire face à une facture de réparation de véhicule de 500 euros qui la met en grande difficulté. Le comité consultatif d'action sociale s'est prononcé favorablement pour le versement d'une aide de 100 euros relatif au paiement de cette facture.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR décident :

- D'accorder une aide de 199,90 euros pour le paiement des dettes de cantine et garderie pour la famille concernée, que le versement de cette aide sera directement pris en charge par la commune dans le cadre des aides sociales.

- D'accorder une aide de 100 euros pour le règlement de la facture de réparation du véhicule avec un versement sur le compte bancaire de la famille.
- Précise que les crédits sont disponibles au compte 65134 de l'exercice 2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
9 + 1	10	0	0

2025/079-CCAS- Demande d'aide sociale facultative n°2

Rapporteur : Madame Sylvie FAYOL, 2^{ème} maire-adjoint en charge du Cadre de Vie et Environnement, Urbanisme & Vice-Présidente du CCAS

Mme Sylvie FAYOL présente au conseil municipal la demande d'aide sociale étudiée lors du dernier comité consultatif d'action sociale le 9 octobre 2025.

La demande provient d'une famille qui rencontre des difficultés pour le paiement d'une dette de cantine et garderie dont le montant d'une facture s'élève à 231,60 euros.

Le comité consultatif s'est positionné favorablement pour fournir l'aide demandée dont le montant s'élève à 231,60 euros et qui sera pris en charge par la collectivité.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR décident :

- d'accorder une aide de 231,60 euros pour le paiement des dettes de cantine et garderie pour la famille concernée, que le versement de cette aide sera directement pris en charge par la commune dans le cadre des aides sociales après transmission des justificatifs de ressources.
- Précise que les crédits sont disponibles au compte 65134 de l'exercice 2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9 + 1	9	0	1

Abstention : Mme Bernadette FABRE

Questions diverses :

-Mme FABRE Bernadette questionne sur par les déjections animales sur le domaine public et demande aux élus d'y réfléchir.

· Mme FABRE Bernadette informe que des panneaux signalétiques des balades numériques ont été enlevés place Dawson et hameau Oger. Le responsable de l'EPN est informé. Une relance auprès des services de NCPA sera effectuée.

· Exposition de l'artiste-peintre, Henri LANDIER. A la suite de cette exposition, à Amfreville, l'artiste a réalisé deux œuvres présentant des scènes de mariage. Une proposition d'acquisition est soumise par l'artiste. Les avis des élus sont partagés sur l'acquisition de cette œuvre et le sujet sera évoqué lors de la préparation budgétaire 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.